L'Eclaireur

ORGANE DES REVENDICATIONS RADICALES, ÉCONOMIQUES ET OUVRIÈRES

Rédigé par un Groupe de Sénateurs et Députés

MEMBRES DU « COMITÉ RÉPUBLICAIN NATIONAL »

Quand Même!
1870-18.....
Ligue des Patriotes

Vive la Réforme!
Vive la Nation!
Vive la République!

Les Annonces sont reçues
A PARIS, chez Havas, 8, rue de la Bourse.
A LYON, agence Fournier, 8, rue Confort (succursales à Saint-Etienne et Grenoble), et dans les bureaux du journal.

ABONNEMENTS
Six mois ..... 4 fr.
Un an ..... 7 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Samedi
Le Numéro : 10 centimes

BUREAUX
16, rue Thomassin, 16
(petit passage de l'Argue)
LYON

Première Année. — N° 21
Dimanche 10 Juin 1888

LE BOULANGISME A L'ÉTRANGER

Le peuple, dans un Etat démocratique institué sur le suffrage universel et sur le service militaire obligatoire, posséde deux armes pour défendre ses droits civiques et pour protéger son indépendance nationale.

Par le bulletin de vote, il manifeste ses aspirations et ses volontés à ceux qui acceptent la mission de les faire triompher.

Par le fusil, il veille à la sécurité de la patrie contre toute agression du dehors qui la mettrait en danger.

Général BOULANGER.

Le Député Basly

Mon collègue et ami Basly a cru devoir, à la fin de la séance de lundi, aux applaudissements du centre, dont il a d'ordinaire l'honneur d'être hué, faire à M. le général Boulanger le plus singulier, le plus injuste des reproches.

A l'entendre, le député des mineurs d'Anzin, des métallurgistes de Denain, des ouvriers de filature de Fourmies qui lui faisaient il y a trois semaines un si admirable accueil, aurait manqué à son devoir en n'assistant pas aux dernières séances de la Chambre, où l'on a discuté et mutilé pour l'enterrer la loi sur les accidents.

On pourrait faire observer à Basly que le général Boulanger, dont on a retardé à plaisir la validation, n'a été admis qu'à la fin de la semaine dernière et qu'à peine validé il est venu déposer la proposition de révision, tenant ainsi son pacte électoral.

Mais comme je préviens charitablement Basly que le général Boulanger n'a pas l'intention de suivre les râles de la Chambre et d'assister lui, quatre-vingt-onzième, aux séances telles que celle où, tandis que l'on discutait la loi sur les accidents j'ai compté jusqu'a quatre-vingt-dix députés dans la salle, j'aime mieux lui faire observer que le général Boulanger sert les intérêts de ses électeurs en luttant pour le triomphe de la cause de la révision qu'il a réveillée dans le pays.

Basly croit-il sincèrement qu'avec un Sénat bourgeois et rétrograde, une seule réforme sociale soit possible?

Qu'il songe par exemple à cette pauvre loi sur les employés de chemins de fer qui attend depuis quatre ans dans les cartons de la Chambre haute? Rochefort le lui disait hier. Depuis trois ans que les électeurs de Paris lui ont fait l'honneur grand et mérité de le nommer leur représentant, Basly n'est-il pas convaincu de l'irrémédiable impuissance d'un système qui aboutit au néant, et croit-il bien servir les intérêts des travailleurs dont il a pris en mains la cause en votant contre la révision et en fournissant au gouvernement un prétexte pour un nouvel ajournement?

Georges LAGUERRE.

LES RAISONS D'UN BOULANGISTE

M. de Susini, député de la Corse et membre du Comité-Directeur de la Ligue, vient d'adresser à M. Henry Maret une lettre dont les détracteurs du parti révisionniste pourront lire avec fruit les passages suivants :

« Si je suis boulangiste, c'est parce je suis républicain, et que la République n'existe pas encore en France; c'est parce que, député ignoré et sans ambition, j'ai pu étudier pendant trois ans votre conduite politique et celle de votre groupe, c'est parce que j'ai la conviction que, malgré la différence des qualifications, vous êtes tous opportunistes, aussi incapables les uns que les autres de vous occuper d'autre chose que d'intrigues personnelles et de petites conspirations de coulisses ayant pour but d'élever ou d'abattre des ministères qui se ressemblent tous ; c'est parce que j'ai combattu moi-même trois ans dans vos rangs, soumis à la dictature brutale des chefs de groupes et des coteries ; c'est parce que je vous ai vus marcher de concession en concession, abandonner chaque jour un lambeau de votre programme, vous entendre et pactiser, à l'intérieur du Palais-Bourbon, avec les hommes que vous combattiez avec acharnement dans vos journaux et dans les réunions populaires.

« Si je suis boulangiste, c'est parce que je suis encore radical et que vous ne l'êtes plus; c'est parce que je suis de de ceux qui veulent continuer l'évolution des grands principes de la Révolution française que vous avez abandonnés, qui veulent reviser la constitution monarchique qui régit la France et que vous n'avez ni la volonté ni le pouvoir de changer ; c'est parce que je respecte le peuple souverain qui, las de nous tous, demande à nous juger de nouveau ; c'est parce que vous injuriez les électeurs quand ils ne chantent pas vos louanges et qu'ils protestent contre l'oligarchie que vous avez créée et que vous voulez rendre héréditaire dans vos familles bourgeoises.

« Si je suis boulangiste , c'est parce que je suis socialiste et que je vous ai vus, vous tous, les pontifes de l'extrême-gauche, excomunier une fois vos collègues quand ils ont fondé le groupe socialiste, le seul qui ait tenu ses engagements et qui ait tenté, malgré vous, de faire son devoir; c'est parce que je vous ai vus abandonner toutes les revendications des classes ouvrières et malheureuses qui vous ont élus et que vous avez trompées.

« Si je suis boulangiste, c'est parce que je vous ai vus, dans les moments de la plus grande anxiété patriotique, tranquilles et insouciants, continuer à barboter dans vos intrigues, dans vos haines et dans vos divisions personnelles, sans que la défense de la patrie et l'avenir de la France aient pu produire cette concentration que vous êtes si fiers d'avoir réalisée en ce moment dans un sentiment d'intérêt personnel et en invoquant un péril de dictature imaginaire.

« Si je suis boulangiste, c'est que j'ai appris à votre école à aimer et à estimer le général Boulanger, ministre de la guerre républicain, alors qu'il était votre idole à tous ; c'est parce que vous l'avez lâché sans motif et sans raison au moment du malheur, en vous coalisant avec ses persécuteurs, vos ennemis de la veille, pour briser son épée et l'accabler d'injures et de calomnies ; c'est parce que je vous ai vus, lors du dernier Congrès, incapables d'une résolution virile en face d'un danger réel, soutenir et abandonner dans le même jour vos meilleurs chefs, M. Floquet et M. de Freycinet, pour vous rabattre enfin sur l'opportuniste M. Carnot.

« Je suis boulangiste parce que j'ai le droit et le devoir de préférer, comme chef du groupe républicain national, mon honorable collègue le général Boulanger, qui n'a encore fait que tout son devoir, à ceux que je connais déjà et qui n'ont pas fait le leur. »

DE SUSINI,
Député de la Corse.

LE BOULANGISME à l'étranger

Un mouvement d'opinion comme celui qui s'est manifesté depuis trois mois n'est pas circonscrit sur les frontières du pays où il éclate. Il est forcément, à l'étranger, des échos, des répercussions, peut-être aussi des réactions qu'il est intéressant de rechercher. Non pas que ceci ait la prétention d'être une étude approfondie, conduite avec des données certaines et des documents authentiques, c'est un simple coup d'œil, une idée présumée, pressentie d'impressions qui demeurent encore lointaines.

En France, la grande majorité du peuple est fixée sur la nature et les fins du mouvement. Les peuples jugent plus promptement que l'élite. L''instinct général est une rapidité de concession et de pénétration à laquelle n'atteignent pas beaucoup de petits cultivés. Cela tient, sans doute à ce que la masse juge brutalement avec ses besoins, tandis que les membres ds l'Institut, par exemple, jugent avec des philosophies, des systèmes, des idées faites qu'il leur coûte toujours d'abandonner. Cette lutte des philosophies contre les faits prend du temps, de sorte que je n'hésite pas à émettre cette proposition paradoxale : à savoir qu'en France, c'est la classe dite intelligente qui est presque la dernière à s'apercevoir des changements survenus dans les esprits.

Il n'en est pas de même à l'étranger, du moins pour ce qui concerne notre pays. J'ai constaté que les esprits cultivés d'Europe connaissent toujours plus vite et parfois mieux que nous les tendances de notre nation. Il y a des motifs à cela. C'est d'abord que la culture des classes supérieures en Europe est inséparable d'une certaine pratique des affaires politiques, laquelle s'acquiert par l'étude, par les voyages, la connaissance des langues, le contact avec les personnages et les gens de cour. Cela s'explique aussi par ce fait que la presse étrangère continue de donner ses principales préoccupations et la première place aux affaires extérieures, de sorte que les lecteurs sérieux peuvent les suivre et les raisonner beaucoup mieux que la généralité des lecteurs français, façonnés au régime des feuilletons, du faits divers, de l'incident et très réfractaires, pour la plupart , aux opérations obscures des chancelleries.

Je ne suis donc pas étonné que l'étranger ait prévu le mouvement boulangiste bien longtemps avant nos compatriotes qui ont tous été confondus de surprise à la nouvelle du soutien du 26 février dernier et des scrutins non moins démonstratifs qui ont suivi.

M. de Bismarck avec sa grande clairvoyance, ne s'y était pas trompé. Dès le mois de février 1887, il signalait au Reischtag la puissance du mouvement latent qui pivotait autour du nom de notre ministre de la guerre de cette époque.

En Russie , on ne s'était pas trompé d'avantage et les patriotes moscovites avaient jeté les yeux bien avant la plupart des Français sur le général Boulanger.

Depuis la retraite, il y aura un an dans quelques jours, du cabinet dont le général faisait partie, on a pu croire à l'étranger que le mouvement s'éteindrait de lui-même. J'ai lu cependant bien des lettres et bien des publications qui témoignent que cette croyance était loin d'être générale. En France où l'on accepte assez volontiers la surface des choses comme un critérium suffisant , le très grand nombre supposait que l'évolution était ratée, que le général avait manqué d'à-propos, laissé passer l'occasion, enfin que le boulangisme n'existait plus.

Ce n'était pas l'opinion, ai-je besoin de le dire, du signataire de ces lignes, et l'événement a justifié ce qu'il n'avait cessé de penser.

Des partis s'efforcent de propager cette idée que le triomphe du mouvement boulangiste serait mal vu à l'étranger, interprété comme un symptôme alarmant, comme une menace pour la paix. On ne peut plus guère s'indigner de voir les partis faire flèche de tout bois, aucune passion n'étant plus féroce que la passion de partis. Cependant, j'avoue qu'il y a quelque chose de particulièrement douloureux dans de telles articulations. Il semble toujours que l'emploi d'une arme semblable confine à la trahison et que ceux qui s'en serve oublient qu'en dénonçant leurs compétiteurs aux défiances de l'Europe c'est la patrie elle-même qu'ils dénoncent et qu'ils découvrent.

Dans plusieurs circonstances mémorables, des élections ont été faites sous le coup d'imputations de cette nature. On a vu des candidats accuser leurs concurrents de vouloir la guerre, ou affirmer, ce qui est analogue, que le succès de ces concurrents serait la préface d'une guerre. Si révoltant que soient ces arguments, des polémistes les ont cependant repris et publiés contre le général Boulanger. Le premier qui en ait fait usage est M. Lavedan, qui signe des articles royalistes au FIGARO du pseudonyme de Ph. de Grandlieu. Il a écrit dès le mois d'octobre 1886, en tête du journal le FIGARO : « Boulanger, c'est la guerre. » Depuis cette phrase a été en quelque sorte adoptée par M. de Bismarck et elle est devenue, aussi bien dans les gazettes allemandes que dans certaines feuilles françaises une formule de combat. Je la comprends dans les premières. Je ne la comprends pas dans les autres , car à supposer même que l'imputation fût fondée, il y a une apparence de traîtrise au détriment de son propre pays, et à propos d'un seul homme les ressentiments des esprits pacifiques de l'Europe.

Mais l'Europe heureusement voit mieux les choses, et j'ai la conviction que le mouvement boulangiste ne lui apparaît pas comme une poussée belliqueuse de la nation française. Outre que le général Boulanger a pris soin, toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, de préciser le caractère absolument défensif de son activité militaire, d'autres indices ont frappé les observateurs étrangers qui suivent avec intérêt l'évolution actuelle.

Ainsi, l'on sait très bien que notre loi militaire, celle de 1872, sous le régime de laquelle nous vivons, est un empêchement majeur aux velléités guerrières que nous pourrions éprouver. Et pour cette raison péremptoire qu'elle met en mouvement dès le premier jour tous les hommes de vingt à trente-six ans. Or, si le suffrage universel se prononce avec la netteté qu'on a pu constater en faveur de M. le général Boulanger, c'est apparemment qu'il ne croit pas son favori disposé aux aventures, parce qu'il est le principal intéressé à les éviter. Personne, en France, n'envisage de gaieté de cœur l'éventualité des foyers abandonnés, des femmes et des enfants restant au logis dépourvus des ressources apportées d'ordinaire par le travail du chef de famille, sans parler des dangers que celui-ci irait affronter. Qu'on nous montre les électeurs décidés à quitter leur situation, leurs affaires, leur fortune en voie de formation, leurs familles et leurs biens, pour aller guerroyer à la suite de M. le général Boulanger. Encore une fois, l'instinct populaire, précisément parce qu'il s'inspire de besoins positifs, impérieux et immédiats, est une indication qui a dans la circonstance une valeur évidente qu'on ne saurait méconnaître au-delà de nos frontières.

L'armée française serait constituée, comme autrefois, de contingents permanents, avec des cadres de carrières avides d'actions d'éclat et d'occasions d'avancement, que l'élévation d'un homme de guerrre aux plus hautes situations de la République pourrait donner à réfléchir. Il y aurait lieu de redouter peut-être la formation en France d'un parti militaire semblable à celui qui pèse en Allemagne sur la direction des affaires et qui contribue à opprimer les sentiments des peuples par de fréquentes demandes de contingents et de crédits. Mais il n'y a point même à envisager un embarras de ce genre avec la constitution actuelle de l'armée, qui ne peut être mobilisée qu'au prix d'un arrêt instantané de la vie commune et de presque toutes les affaires.

On peut objecter que l'armée allemande est dans des conditions analogues. L'objection ne tiendrait pas pour ceux qui savent quelle grande place l'esprit militaire occupe dans la vie nationale de nos voisins et de quels privilèges il a joui sous le long règne de l'empereur défunt. En tous cas, j'affirme, pour l'avoir nettement senti au cours de mes voyages dans les départements, que le suffrage universel ne donne pas à M. le général Boulanger un mandat de guerre. C'est un mandat de réforme intérieure considéré comme une garantie d'apaisement domestique et de défense nationale.

Ce que l'Europe entrevoit avec plus de certitude dans le mouvement boulangiste, c'est l'affermissement des idées républicaines comme une conséquence logique des idées de la Révolution française.

Je ne voudrais pas jurer que, dans les régions féodales de l'Europe, on ne se flattât, non sans quelque apparence de raison, de voir le centenaire de 1789 tourner à la confusion des partis qui se réclament de cette rénovation sociale et politique.

Le train des choses semblait nous conduire à la monarchie. L'on pouvait assigner l'année 89, tant à cause des élections générales que des conditions spéciales inhérentes à ce millésime, comme l'une des échéances où le parti monarchique essayerait de faire effort pour s'emparer du pouvoir. Assurément, il y songeait. La préparation à cet effet durait depuis 1885, et, pour juger des espérances qu'elle avait fait naître chez les partisans de cette forme de gouvernement, il suffit de constater le désarroi qui s'est emparé d'eux, dès qu'ils ont pu voir que le mouvement boulangiste avait une profondeur égale à son intensité. En fin de compte, l'état-major des royalistes a paru céder au courant, et le dernier manifeste de son chef est un aveu d'impuissance, en présence du brusque revirement qui s'est produit dans le Nord, après avoir été minutieusement examiné dans divers départements, comme le Maine-et-Loire et la Marne.

Le plan des monarchistes était à peu près le suivant : se rendre maîtres de toutes les représentations de l'opinion conservatrice, de façon à ne pas

laisser à celle-ci d'autre issue que la monarchie, quand l'heure serait venue d'aborder les procédures décisives. Presque tous les journaux conservateurs de la province avaient été laborieusement achetés, avec cette consigne de maintenir dans leur programme les apparences de la neutralité dynastique et de l'union sur le terrain des principes communs. La plupart des députés et des sénateurs de la droite avaient été conquis par l'influence des relations mondaines et les procédés de séduction en usage dans la haute société. Tous les éléments, hommes et journaux, reconnus réfractaires à la restauration, ou déclarés irréductibles par les conseillers du prince, avaient été écartés des centres de discussion et poursuivis avec une incroyable rigueur, dans le but d'amener leur amoindrissement ou leur capitulation, par tous ceux qui détenaient un degré quelconque d'influence royaliste dans les sociétés politiques et même commerciales.

On espérait arriver ainsi aux élections générales en n'admettant sur les listes, qu'on aurait qualifiées plus que jamais *conservatrices* et non *monarchistes*, que des candidats ayant pris des engagements. Les circonstances aidant, on se flattait de faire élire deux cent cinquante députés, et l'on comptait, pour réaliser une majorité à la Chambre, sur les alliances opportunistes, sur les promesses faites par divers membres de la Gauche actuelle, enfin sur l'influence finale de tous les moyens de conquête, jusques et y compris ceux que Barras, au temps de ses négociations secrètes avec les émissaires du comte de Provence, appelait « indemnité et sûreté ».

Est-il besoin d'ajouter que la complicité de la féodalité européenne semblait acquise à ce projet? On ménageait beaucoup l'Autriche, comme si cet empire était encore soumis au gouvernement du Metternich, qui a combattu si violemment la Révolution.

On traitait avec le kronprinz, qui n'était pas encore Frédéric III, sur la base d'une compensation offerte du côté des Pays-Bas, dont la partie septentrionale est vivement convoitée par l'Allemagne maritime. On faisait de la politique matrimoniale et l'on accentuait les résistances à la Russie patriote et française en intronisant de gré ou de force, en Bulgarie, par les intrigues de la princesse Clémentine, un prince hostile au czar.

Les choses en étaient à ce point menaçant pour les destinées de la démocratie française, lorsque la solution boulangiste fut offerte aux conservateurs, sur le point d'être englobés par les comités royalistes et aux républicains sincères sur le point d'être trahis par leurs conducteurs parlementaires.

On sait le reste.

Il n'est pas douteux que le mouvement boulangiste écarte momentanément le péril monarchique, qu'il l'éloigne et l'ajourne et qu'il fait présager pour 89 une réconciliation des gros éléments démocratiques que des circonstances et des malentendus ont séparés depuis quinze ans en démocrates républicains et démocrates conservateurs.

Ceux-ci sont très nombreux. Ils comptent pour les cinq sixièmes dans les trois millions et demi de voix données en 1885 aux listes conservatrices. C'est cet énorme contingent dont M. le comte de Paris rêvait de s'emparer, et il n'a manqué aucune occasion de dire et de laisser croire que ce contingent lui est acquis.

Au fond, il savait que cela n'était pas encore vrai ; mais cela aurait pu le devenir, si aucune autre solution que la monarchie n'avait été offerte aux idées de 89, qui sont, dans le parti conservateur, plus vivaces que dans aucun autre. On peut même affirmer que la population conservatrice de France est surtout conservatrice des idées de la Révolution française. Et c'est ce fait qui explique la vitalité des sentiments napoléoniens ou bonapartistes survivants aux revers des armes, aux accidents dynastiques et aux fautes politiques.

Quand au mouvement boulangiste, il ressort de ses premières manifestations que l'état-major socialiste n'est pas disposé à lui donner un absolu concours. Mais, à choisir entre les légitimes intérêts économiques et sociaux de la classe ouvrière et les ambitions de ceux qui la mènent, le choix des boulangistes sérieux serait promptement fait. Il l'est déjà.

Le signataire de cet article est, en ce qui le concerne, d'avis que le dix-neuvième siècle ne doit pas s'achever sans avoir acheminé la classe ouvrière vers la propriété légalement acquise, et sans avoir extrait de ses rangs, par des élections judicieusement conduites, des contingents d'intelligence, de vigueur et d'activité, capables de parer à l'énervement des classes moyennes.

Une telle nécessité ne s'impose pas au même degré dans tous les pays d'Europe. Mais elle surgira peu à peu, et les gouvernements soucieux du recrutement de leurs cadres sociaux suivront l'exemple que la démocratie française aura donné dans la plénitude de son génie civilisateur.

GEORGES THIÉBAUD.

L'ŒILLET ROUGE

Aux ligueurs d'action!
Aux femmes de France!
L. A.

Elle est à nous, la fleur vermeille,
A nous qui, soldats de la veille
Et combattants du lendemain,
Appelons l'heure des batailles
Pour reprendre, sous les mitrailles,
L'Alsace et le pays lorrain.

Elle est à nous, la fleur sanglante.
Elle est à ceux qui, l'âme ardente,
Se rongent les poings et le cœur
En attendant que le jour vienne
De refaire la France ancienne
Complète, — en chassant le vainqueur.

Elle est à nous, la fleur superbe
Qui se dresse calme dans l'herbe
Comme nous devant l'étranger;
Fleur française et républicaine,
Symbole d'amour et de haine,
Fleur d'espoir... — Vive Boulanger!

L. A.

L'ÉLECTION
de la Charente

Nous avons reçu les meilleures nouvelles de la candidature, dans la Charente, du vaillant président de la Ligue des Patriotes, M. Paul Déroulède.

Les deux premières réunions publiques de la campagne électorale ont euli eu lundi dernier, l'une à Maguc, dans l'après-midi, l'autre le soir, à Ruelle. Dans ces eeux centres ouvriers, trois mille électeurs étaient présents.

La candidature de Déroulède a été acclamée au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

A la sortie de la réunion, Déroulède a été porté en triomphe par les ouvriers jusqu'à son hôtel, aux cris de Vive Boulanger! vive Déroulède!

Le comité républicain radical d'Angoulème a résolu de soutenir énergiquement la candidature de Déroulède.

M. Georges Laguerre vient de partir pour la Charente, afin d'assister de son concours le candidat du parti national.

Le succès de Déroulède est certain.

A PROPOS DU SCRUTIN
SUR LA
PROPOSITION DE RÉVISION
DU
Général Boulanger

Nous tenons à publier les noms des vrais républicains qui ont, fidèles à leur mandat, continué de voter l'urgence de la révision.

MM. *Andrieux*, *Borie*, *général Boulanger*, *Chevillon*, *Duguyot*, *Ferroul*, *Gaillard* (Vaucluse), *Hugues (Clovis)*, *Laguerre*, *Laisant*, *Laporte*, *Laur*, *Le Hérissé*, *Michelin*, *Planteau*, *Saint-Martin*, *de Susini*, *Théron*, *Turquet*, *Vacher*. MM. *Vergoin* et *Brugeilles* sont en congé régulier.

M. Gaillard, député de Vaucluse, n'est pas du groupe des amis du général Boulanger. Il a estimé que ce n'était pas une raison pour oublier son mandat.

Il y a donc vingt et un députés qui ont voté avec le général Boulanger.

Nous espérons qu'aux prochaines élections les électeurs sauront se souvenir de ceux qui les ont trompés par des promesses fallacieuses, comme les Guillaumou, les Burdeau, les Lagrange, etc... et de ceux qui ont été fidèles à leur mandat.

LA PRESSE
Un nouveau Journal Boulangiste

La PRESSE, journal boulangiste à un sou, a paru cette semaine. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à notre excellent ami et cordial confrère Georges Laguerre, député de Vaucluse. P. D.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est les 17 courant que doit avoir lieu à Avignon la réunion boulangiste. MM. Laguerre, Saint-Martin, députés et Naquet, sénateur de Vaucluse, y prendront la parole.

PROPOSITION

tendant à la formation en commission consultative de la presse republicaine de Lyon, au même titre que les commissions techniques constituées et consultées par le Conseil municipal.

Messieurs, tout le monde a constaté, ici, à Lyon, la part considérable que la presse républicaine a prise aux dernières élections municipales de la cité.

Que ce soit telle ou telle cause ou pour telles ou telles raisons, son influence, qu'il faut avoir le courage de reconnaître publiquement, s'est affirmée par des faits, par des chiffres, par des succès électoraux indiscutables.

La grande majorité de nos collègues lui doit, en tout ou partie, volontairement ou à son insu, les sièges qu'elle occupe dans ce conseil.

Dans son discours de remercîment, M. le maire, en son nom personnel et au nom de ses cinq collaborateurs, a demandé que le contrôle des actes de son administration fût fait non seulement par le conseil lui-même, mais encore par la presse et par l'opinion publique.

Les récriminations et les regrets ont le tort d'être toujours parfaitement inutiles et de ne pas changer les faits accomplis.

Il faut accepter la situation nouvelle telle qu'elle est, et lui faire donner, au profit de l'intérêt général, tout ce qu'elle peut donner.

Puisque, par son influence sur les électeurs, la presse républicaine s'est acquise des droits à la direction des affaires publiques de la ville de Lyon, il faut lui donner les moyens pratiques de les exercer, afin qu'elle ait aussi sa part de responsabilité.

L'opinion publique, représentant la majorité des électeurs, étant la première intéressée à la bonne administration des affaires communales, doit avoir, elle aussi, les plus grandes facilités pour se produire.

Il est bien vrai que les assemblées délibérantes, réduites à leurs seules forces, sont impuissantes à résoudre les problèmes ardus, compliqués, que comporte la situation politique, économique et sociale actuelle, laquelle se traduit par des aspirations et des besoins qui n'ont encore reçu aucune espèce de satisfactions vraiment sérieuses.

Le concours responsable de toutes les influences, de toutes les intelligences et de la collectivité, est indispensable pour mener à bien l'œuvre républicaine avec toutes ses conséquences.

J'ai l'honneur, Messieurs, de faire la proposition générale suivante :

La presse républicaine de Lyon sera constituée en commission consultative, au même titre que les commissions techniques constituées et consultées par le conseil municipal.

Sa compétence s'étendra à toutes les questions, propositions et affaires traitées par le conseil municipal, une fois déposées sur son bureau.

Sauf des cas extrêmement rares, ses délibérations seront rendues publiques, insérées dans ses journaux et un exemplaire sera envoyé à chaque conseiller.

Ces consultations seront officieuses ; elles pourront être demandées par le conseil ; sans être demandées, elles pourront se produire librement, en la forme qui sera adoptée définitivement.

Cette commission aura l'entière responsabilité de ses avis.

Le choix du local où ces délibérations seront prises, sera arrêté entre l'administration et la commission de la presse.

Si elle le juge nécessaire, la commission de la presse délibérera seule, mais, si on admet la présence des conseiller municipaux, tous devront être avisés, afin qu'aucun d'eux ne soit exclu.

Un abonnement sera fait à chacun des journaux républicains composant la commission de la presse, et les exemplaires envoyés à domicile, chaque jour, à tous les conseillers.

Si le concours de la presse, avec sa responsabilité, est utile au conseil municipal, celui de l'opinion publique lui est indispensable.

En attendant la création, adoptée en principe par le précédent conseil, de vastes salles publiques, je propose la mise à la disposition des électeurs et des contribuables de toutes les salles disponibles de nos bâtiments communaux, salles des mairies, du palais des arts, du palais de la Bourse, etc., etc. ; si ces salles sont insuffisantes ou occupées, je propose la création sur nos grandes places publiques, de constructions provisoires pour permettre aux contribuables et aux électeurs de se réunir.

Les conseillers municipaux, les membres de la presse républicaine, les membres actifs des comités républicains, ont besoin de se prêter un concours mutuel incessant pour faire aboutir les *desiderata* de l'opinion publique.

Comme corollaire des propositions ci-dessus, je propose la création d'un cercle communal républicain où seront admis ces divers représentants de l'opinion publique à Lyon.

Je demande le renvoi de ma proposition à une des Commissions du Conseil, pour en examiner la prise en considération.

Lyon, le 1er juin 1888.

L. MONTVERT.

LA
PRESSE ÉTRANGÈRE
ET LA
Séance de Lundi

Le « Journal de Genève ». — Le « Standard ». — L'Attitude du Général.

Parlant du discours du général Boulanger, le *Journal de Genève*, organe inféodé à l'opportunisme, s'exprime de la manière suivante :

« La lecture du message terminée, on s'attendait à voir se lever du milieu de la Chambre un orateur, non pas le premier venu, non pas même le plus éloquent, mais le plus écouté et le plus qualifié pour répondre à cet étrange moraliste, lui apprendre à se connaître, lui rappeler qu'une Chambre où l'on fait les lois n'est pas un tréteau de foire ni la tribune d'un club, qui, même lorsqu'elle se respecte peu, on lui doit des égards pour lui raconter sa propre histoire en l'opposant aux faussetés de la légende, le ramener à ses justes proportions et finalement lui enseigner, puisqu'il l'ignore, que la dictature n'est pas le remède qui guérit les Républiques, mais qu'elle est souvent le mal dont elles meurent.

« Après lui avoir dit son fait, il se serait rassis, et l'assemblée sans plus vouloir rien entendre, aurait passé à l'ordre du jour.

« Est-ce que ce n'était pas le vrai dénouement? »

D'un autre côté, le correspondant parisien du *Standard* de Londres, organe de M. le marquis de Salisbury, s'exprime ainsi :

« Si le Général gardait dans la bataille le même song-froid et le même empire sur soi-même qu'il a observé aujourd'hui dans une situation pleine de pièges, il serait l'idéal d'un commandant en chef.

« Si les Parisiens l'avaient vu à la tribune, ses chances se seraient converties en un succès certain. Il n'y avait rien de théâtral dans ses manières; parfois il s'arrêtait, prenait son mouchoir pour s'essuyer les moustaches, et puis il continuait sa lecture. »

Malgré les allégations de M. Charles Laurent et de M. Joseph Reinach il semblera à nos lecteurs, d'après les deux extraits ci-dessus que, si le gouvernement est satisfait des comptes rendus de la presse étrangère à propos de la séance de lundi, c'est qu'il n'est pas difficile.

Le Conseiller municipal Javot

III

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, sous la présidence de M. le Maire Gailleton.

Le conseille Javot mis en demeure par le citoyen Choux de s'expliquer au sujet des révélations de l'ECLAIREUR, a répondu « que l'acte visé n'avait jamais existé, que les preuves donnés ne concernaient ni M. Simon, ni la direction du théâtre des Célestins et que c'était simplement une créance pour laquelle il avait été assignée au tribunal de la justice de Paix, que les actes publiés par le journal l'ECLAIREUR, avaient été volés dans l'étude d'huissier de M. Silvestre, on ne s'expliquait pas comment. »

Puisque Javot A TOURNÉ LE DOS A CETTE AFFAIRE et a paru ne pas comprendre, nous allons lui en donner l'explication une dernière fois avant de passer à d'autres exercices de même nature. Il s'agit dans l'acte en question d'un sieur S...(Seguin)et le service que le sieur Seguin désirait de la direction du théâtre des Célestins était la ferme de la BUVETTE, l'acte visé que Javot prétend n'avoir jamais existé a servi à M. Silvestre pour lancer à Javot la citation de Seguin. Il n'a pas été volé à l'huissier Sylvestre mais on nous l'a commuiqué, ce qui n'est pas la même chose; et pour prouver à Javot que nous sommes bien renseignés, nous ne lui apprendrons rien en lui disant qu'après la publication de notre premier arricle, le sieur Seguin s'est rendu chez Me Sylvestre et lui a reproché en termes très violents d'avoir été indiscret, cet officier ministériel a nié nous avoir communiqué quoi que ce soit, ce qui est absolument vrai, et a déclaré à Seguin qu'il se rendrait au bureau de l'ECLAIREUR pour connaître l'auteur de cette indiscrétion sortie de son étude. Inutile de dire que nous n'avons pas reçu la visite de Me Sylvestre.

Aussi Javot qui comprenait très bien l'importance de la publication de ce document a-t-il égaré la discussion sur M. Simon qui n'avait rien a faire dans ce débat.

Allons citoyen Javot un bon mouvement, répondez franchement à notre question, c'est notre droit de tout savoir. Quand on est comme vous le représentant du 2e arrondissement on doit être indemme de tout soupçon.

ASWODÈE.

L'ABATTOIR HUMAIN
d'Ecully

La semaine dernière, il est entré une victime de plus dans la maison dite de refuge de Sainte-Catherine-de-Sienne.

Aussi y avait-il bombance chez Mlle Garnier, la directriee de ce scandaleux asile.

Mais les malheureuses souffrent toujours.

Nos lecteurs ont pu lire dans un des derniers numéros de l'*Eclaireur* le prospectus alléchant signé par un vicaire général (!!!) pour attirer les pauvres femmes qui croient sincèrement trouver un asile et n'hésitent pas à donner toutes leurs économies, leur trousseau et leur mobilier.

On lit en effet :

« Les personnes qui se consacrent à l'œuvre de Sainte-Catherine-de-Sienne s'inspirent de l'esprit de leur patronne et voient dans les objets de leurs soins les *membres souffrants* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

C'est peut-être pour cela que les malheureuses y sont dépouillées et y meurent de faim sans avoir l'espoir de quitter cette étrange maison, que l'on tolère encore malgré les nombreuses plaintes que nous avons formulées.

Cette maison, véritable abattoir, est un scandale.

Nous avons sous les yeux une lettre de Mlle Thévenin, conseillère de l'Œuvre dont le but est de rechercher des victimes et de les encourager.

Voici, en effet, un passage d'une de ces lettres :

« L'œuvre dont je m'occupe, ou plutôt à laquelle je m'intéresse est celle de Sainte-Catherine-de-Sienne. Cette œuvre reçoit les vieilles domestiques pouvant disposer d'un petit capital proportionné à leur âge; elle pourrait, je crois, répondre à vos désirs. »

Suivent de longs détails sur la description de la maison.

Puis à la fin :

« Je prie Dieu qu'il conduise vos décisions et je vous salue avec considération.

« Signé : E. THÈVENIN. »

❖

L'important, c'est d'amener les domestiques à verser une certaine somme ; puis, une fois admises, on les soumet aux travaux les plus pénibles.

Quant à la nourriture, nous avons déjà dit qu'elle est tout simplement infecte.

Voici le menu de chaque jour.

Nous avons pu nous le procurer, ainsi que la singulière boisson que l'on donne à ces malheureuses :

Menu du 23 mai

Déjeuner

Soupe d'eau chaude (sans légumes ni beurre).
Pain sec.

Dîner

Soupe d'eau chaude.
Pommes de terre cuites à la graisse.
Pain.
Boisson.

❖

Le menu change rarement. Quelquefois c'est du macaroni qui remplace les pommes de terre.

Du reste, généralement, le menu est fixé pour chaque jour de la semaine : c'est toujours des pommes de terre, des macaronis, quelquefois des boudins, mais très rarement un pot-au-feu.

Quant à la boisson, c'est un liquide sans nom ; elle est à l'analyse, et nous en donnerons incessamment le résultat. Il sera curieux.

Voilà comment on traite de pauvres malheureuses que l'on a dépouillées de tout ce qu'elles possédaient.

Et cela se passe aux portes de Lyon, à Ecully.

Nous nous étonnons de plus en plus qu'une enquête ne soit pas commencée par le parquet de Lyon.

C'est ce que nous demandons avec insistance.

Nous voulons qu'une enquête se fasse, mais une enquête sérieuse, faite par nos magistrats et non par des gendarmes, comme cela a déjà été fait.

❖

La directrice de l'Abattoir humain d'Ecully a, paraît-il, lu l'*Eclaireur*.

Croyez-vous qu'elle s'en est émue?

Non.

Elle s'est contentée de dire :

— Quand IL en aura bien dit, IL s'arrêtera bien.

Quant au maire d'Ecully, M. de Veyssière, il continue à protéger cette scandaleuse maison. Son prétexte est celui-ci :

— Cela ne me regarde pas.

M. de Veyssière a réuni ses ouailles et leur a dit :

— Un journal me tourne en ridicule, mais je ne peux pas empêcher les gens de la commune de prendre chez eux le monde qu'ils veulent, et s'il y a quelqu'un de mécontent, qu'il aille chercher les gendarmes; mais moi je ne suis pas policier.

Et voilà comment il s'est disculpé.

Non, ce n'est pas notre avis. M. de Veyssière, en qualité de maire, devrait provoquer l'enquête du parquet et la diriger, car lui mieux que personne connaît les dessous de cette maison de supplice.

Est-ce qu'il devrait y avoir une question d'opinion là-dedans? M. de Veyssière est clérical ; raison de plus pour empêcher les scandales cléricaux. Est-ce que nous, républicains, nous avons hésité à dévoiler les agissements du conseiller municipal Javot?

M. de Veyssière devrait en faire autant de son côté.

❖

Nous avons parlé plus haut d'une demoiselle Thevenin, qui s'intitule conseillère de l'abattoir — non, de l'œuvre.

Nous avons recherché son adresse; elle habite 7, rue du Plat.

On voit que nous précisons les faits.

Le parquet connaît toute l'affaire. Notre enquête personnelle se poursuit

toujours. Mais à quand celle de la police ?

⁂

Nous parlerons encore de la cellule noire et des agissements du curé d'Ecully.

LA RÉVISION

Discours

DU

GÉNÉRAL BOULANGER

Messieurs, les manifestations électorales qui se sont produites avec tant de force sur mon nom me font un devoir d'exposer à la Chambre les souffrances et les vœux qu'elles me paraissent exprimer.

De quelque façon qu'on apprécie le mouvement d'opinion qui agite le pays tout entier, il est incontestable qu'il est l'indice d'une crise intense, qui pourrait en se prolongeant, devenir funeste à la République et à la patrie.

Cette crise il faut l'étudier dans ses causes, il faut apprécier le mal dont elle procède et appliquer résolument le remède nécessaire. Ce remède est, à mon avis, dans la revision des lois constitutionnelles; et c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous apporter cette proposition de résolution, répondant ainsi à une obligation que m'imposent et mes engagements et ma conscience.

La France souffre, depuis plusieurs années, d'un malaise matériel et moral qui ne peut se prolonger sans dommage pour tous. Elle n'a plus cette confiance au lendemain, qui est la condition nécessaire des sociétés bien organisées et bien gouvernées.

Divisée contre elle-même, tiraillée par les partis, compromises dans les querelles misérables où l'on voit s'user, sans profit pour elle et sans honneur pour personne, les forces qui appartiennent à la patrie et ne devraient être employées qu'à son service, elle répudie hautement la politique de parti et appelle de tous ses vœux un régime nouveau.

Pour répondre à cet ardent désir, et tout en apportant des garanties beaucoup plus efficaces que celles du régime actuel à la liberté et au grand principe du gouvernement du pays, ce régime nouveau doit être l'antithèse du régime anarchique, antidémocratique, mortel, qui pèse en ce moment sur elle.

Il y a deux causes à ce mal politique et social: d'une part, l'impropriété de nos insitutions.

D'autre part une conception absolument fausse de la République.

La République ne doit être la propriété de personne. Tous les Français ont des droits à son gouvernement. Tous doivent pouvoir s'y sentir chez eux. On ne doit exclure personne de sa communion. Les seules exclusions légitimes seraient celles des citoyens que l'on n'exclurait pas, mais qui s'excluraient eux-mêmes en se mettant en opposition irréconciliable et révolutionnaire avec les libres institutions acceptées par le peuple.

Malheureusement cette conception, si rationnelle dans son principe, et qui serait si bienfaisante dans ses effets, n'a jamais été admise par l'église opportuniste, qui a à peu près détenu le pouvoir depuis douze ans. Ce parti a toujours considéré la République comme son bien, comme sa chose. Il a réduit la République à n'être que le gouvernement d'un groupe.

Cette méthode d'entendre et de pratiquer le gouvernement a porté de terribles fruits : elle a ravivé les divisions naturelles qui existent dans tous les pays entre les hommes de progrès et les conservateurs; et de ces distinctions qui, lorsqu'elles sont canalisées et pondérées peuvent souvent être fécondes, elle a fait un conflit violent, permanent, acharné, périlleux pour l'existence nationale elle-même.

Les dénominations de conservateur et de progressiste ou radical n'ont d'ailleurs aucun sens, lorsqu'on les considère, non plus au point de vue de la politique à suivre, mais au point de vue de la forme gouvernementale elle-même.

On peut être indistinctement conservateur ou radical sous la République, sans être, dans un cas plus que dans l'autre, en contradiction avec le principe d'un régime qui comprend toutes les opinions, comme il comprend tous les citoyens.

Pour ce qui est d'être républicain, il n'est point de titre plus large que celui-là. Être républicain veut dire qu'on est partisan de la justice pour tous et de la liberté pour tous.

Il est aisé de se rendre compte de l'état d'esprit que le régime cher aux opportunistss devait produire. On s'en est aperçu aux élections générales de 1885. Les trois millions de suffrages que recueillit l'opposition ne furent pas, comme on le prétendit le lendemain, une manifestation monarchiste, ce fut une protestation virulente contre l'état de choses actuel.

Il ne semble pas que les pouvoirs publics s'e soient émus ; et les manifestations ont fait explosion autour de moi. Les élections de l'Aisne, de la Dordogne et du Nord n'ont point d'autre cause, bien qu'il s'y mêle un sentiment patriotique, dont on me fait honneur et que je suis fier d'avoir provoqué.

On s'est étonné que des conservateurs et des républicains aient confondu leurs suffrages sur mon nom. C'est qu'ils avaient confondu préalablement leurs griefs et leurs souffrances et que leur patriotisme ulcéré n'avait plus qu'un cri.

Je crois pouvoir dire, sans présomption, que l'état des esprits est le même dans la plupart des départements; et cette universalité dans le mécontentement et dans la plainte ne laisse pas que d'établir un pénible contraste avec l'inertie dont la représentation nationale a fait preuve. . par suite de l'impuissance qui s'attache à elle en raison même de la nature de nos institutions parlementaires.

Le pays appelle de tous ses vœux des réformes, et le parlementarisme lui répond :

« Je ne puis pas t'en donner et je ne le pourrai jamais, quelques modifications que les électeurs puissent apporter quant aux personnes et à la composition du Parlement. Le système même dont je procède me le défend. Car, en même temps qu'il exalte toutes les convoitises coupables, il paralyse toutes les bonnes volontés. »

Récemment élu sur le programme révisionniste, je me fais à mon tour, par la proposition que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, l'interprète de la volonté populaire.

Je n'ai pas la fatuité de penser que ma requête sera plus favorablement accueillie que celle des réformateurs qui m'ont précédé. Mais il me paraît opportun de mettre en présence la volonté du peuple et la résistance du Parlement. Le suffrage universel dont, quoi qu'on fasse, on ne peut plus maintenant retarder la consultation, décidera.

Je viens d'indiquer le mal et ses causes. Le remède est évidemment dans une réformation de nos mœurs politiques ; mais cette réformation est elle-même subordonnée à la révision intégrale de nos institutions.

La Constitution de 1875 n'est ni républicaine ni démocratique. Elle est oligarchique et parlementaire, c'est-à-dire en contradiction constante avec l'esprit, les mœurs, les intérêts et les besoins de la France contemporaine.

Le parlementarisme est très séduisant en théorie; mais c'est à tort qu'on le représente comme l'expression exacte du *self government*. Il suppose un corps électoral habile à juger les questions qui lui sont soumises et à choisir les hommes qui doivent les résoudre. Il suppose une représentation homogène, impartiale, attentive et désinterressée, qui s'inspire uniquement de l'amour du bien public; des ministres choisis parmi les membres du Parlement, les plus capables et les plus dignes, joignant à l'aptitude professionnelle l'autorité du caractère et le prestige du talent; enfin un chef d'Etat qui veille au bon fonctionnement de ce mécanisme.

Ajoutons qu'il suppose aussi et surtout le gouvernement placé entre les mains d'une classe restreinte de privilégiés assez uniforme dans ses vues, ses sentiments, ses tendances pour que la représentaton de ce *pays légal* puisse facilement ne se diviser qu'en deux parties se disputant le pouvoir, au lieu de se diviser à l'infini, comme cela a toujours fatalement lieu avec le suffrage universel.

Si le système parlementaire avait été compatible avec la démocratie, et qu'il se fût comporté comme l'espéraient ses théoriciens, la révision serait sans objet. Malheureusement la pratique a été loin de répondre à ces espérances; et le gouvernement parlementaire, tel que nous le pratiquons, tel qu'il découle nécessairement de la large base démocratique de notre société française, ressemble plutôt à une anarchie constitutionnelle qu'à un gouvernement.

Le suffrage universel élit des représentants, qu'il ne connait pas toujours, sur la foi de programmes que les élus s'empressent d'oublier et que, hâtons-nous de le dire à la décharge des hommes et à la charge des institutions, ils sont forcés d'oublier, sous peine de rendre les ministères encore plus instables qu'ils ne le sont. A peine arrivés au Palais-Bourbon, les députés se distribuent en groupes; et, au lieu de suivre une politique purement nationale, ils ne servent que des intérêts de parti et des ambitions de coterie.

A cette partie de son discours, le général est interrompu par le président de la Chambre qui, au milieu des cris et des trépignements de tous s'exprime ainsi :

C'est là une expression que je ne relèverai pas. Il y a intérêt pour la Chambre à la laisser passer. Elle sera à l'*Officiel*.

Le général Boulanger, toujours impassible à la tribune, reprend ainsi dès que le tumulte est un peu apaisé :

Ce sont ces groupes, tantôt divisés et tantôt coalisés, qui disposent du gouvernement. Les ministres n'ont point et ne peuvent point avoir de politique propre et durable; ils sont le plus souvent les agents serviles des coalitions parlementaires qui les ont poussés au pouvoir; et il faut qu'au risque de désorganiser l'administration tout entière, ils payent en complaisances, en faveurs, en choix souvent déplorables dans le personnel, le crédit éphémère qu'on ouvre.

Le président de la Chambre interrompt à nouveau en ces termes :

Je ne puis vous laisser dire, monsieur Boulanger, que les ministres sont des agents serviles...

Le général riposte :

Je n'ai pas dit cela !

Et le président répond :

Je m'en félicite, car j'aurais rappelé à M. le général Boulanger qu'il avait été au pouvoir.

Le général continue son discours, toujours haché, mâché, coupé en morceaux par des interruptions nombreuses, des rires ironiques et les plus mouvementés et antiparlementaires interruptions.

Au bout de quelques semaines d'exercice, dit-il, les coteries évincées recrutent quelques mécontents et deviennent à leur tour la majorité; une coalition nouvelle se noue ; le ministère tombe; un ministère nouveau s'élève dans les mêmes conditions pour courir la même destinée.

La France est lasse jusqu'au dégoût de ce régime qui n'est qu'agitation dans le vide, désordre, corruption, mensonge et stérilité,

Il faut le réformer ; et on le réformera en modifiant de fond en comble l'assiette du pouvoir et les attributions de ceux qui doivent l'exercer.

Et tout d'abord, faut-il donner à la République un président? La question est controversée.

La République helvétique n'a pas de président ; les Etats-Unis en ont un. Et l'on peut, de part et d'autre, invoquer avec autant de raison l'exemple de ces deux républiques également ordonnées et prospères. Je crois que la France s'habituerait aisément à se passer d'un président de la République; mais il est certain qu'elle ne s'est pas encore faite à cette idée, vers laquelle personnellement je me sens porté.

Les traditions dont elle est imbue lui permettent difficilement de concevoir un état sans tête ; et, si elle était consultée comme elle doit l'être sur la constitution de son gouvernement, il est à craindre, pour ceux qui comme moi préféreraient, sans cependant en faire un dogme, la solution contraire, qu'elle ne voulût, au moins pour le moment, maintenir l'institution de la présidence.

C'est là une des grandes questions que l'Assemblée constituante aura à trancher dans sa souveraineté, sans qu'on puisse dès à présent prévoir avec quelque certitude la décision qu'elle adoptera.

Il en est de même en ce qui touche le mode de nomination du chef du pouvoir exécutif, que celui-ci réside dans un homme ou dans un conseil suprême. Ce mode de nomination n'a peut-être pas, d'ailleurs l'importance capitale que d'aucuns lui attribuent, que cette élection soit dévolue au suffrage universel direct, comme chez nous en 1848; au suffrage universel à deux degrés, comme aux Etats-Unis ; à un collége spécial, tel que celui qu'avait imaginé M. Thiers en 1873; ou même, bien que ceci me paraisse la moins heureuse des solutions, à un Congrès comme aujourd'hui, si l'on conservait l'institution des deux Chambres. Ce sont là des points d'ordre secondaires.

Ce qui importe, c'est que le chef du pouvoir exécutif cesse d'avoir la situation efforcée que lui a faite la Constituante de 1875, situation bizarre qui heurte le sentiment populaire comme la raison des hommes politiques et qui fait du premier magistrat de l'Etat un soliveau.

(*A suivre.*)

SOMMES-NOUS EN FRANCE ?

Un fait qui paraîtrait inouï s'il n'était garanti par la parfaite honorabilité de la personne qui me le cite, vient de se passer dans un département voisin, celui de la Loire.

Depuis deux ans s'est fondée à Firminy une Société de gymnastique, exercices militaires et tir, qui a pris comme nom : *La Revanche,* créée par un patriote, sous-officier d'artillerie, qui avait souffert en Allemagne toutes les angoisses et les tortures de la captivité.

Cette Société fut, en son temps, autorisée par l'administration préfectorale. Le capitaine Meilland, du 14e d'artillerie territoriale, en fondant cette Société, en y inculquant son âme de patriote, a fait son devoir. Le titre choisi et approuvé — je ne saurois trop le répéter — l'indique.

Il est inutile de rappeler les patriotiques paroles dites de cœur par cet officier président lors de la remise du drapeau à cette jeune Société, qui continue et continuera, quoi qu'on fasse, à etre digne de son nom : La Revanche.

Or, la semaine dernière, le préfet de la Loire fit mander le maire de Firminy en le priant d'amener avec lui le président de la Revanche.

Prendre le tramway, arriver et demander audience, c'est affaire de peu de temps.

Le préfet, cependant, ne veut recevoir que le maire. Il lui met sous les yeux une note du ministère des affaires étrangères de France, s. v. p., laquelle lui dit qu'à Berlin on s'est ému — quelque Allemand de Firminy employé dans quelque usine de France a dû envoyer son rapport *ad hoc* du titre de la Société et du nom de son président. Et il faut que tous les deux disparaissent.

M. le maire de Firminy, un honnête homme dont je regrette de ne pouvoir donner le nom, répond au préfet que, connaissant les sentiments du président, il ne peut prendre sur lui de lui faire aucune communication de ce genre. Mais M. Meilland est là, ajoute-t-il, et il attend sa comparution.

Entrée du capitaine Meilland, exposé des doléances du préfet... Meilland répond — il aurait dû répondre le mot célèbre de Cambronne — qu'il ne prendrait jamais sur lui de provoquer une dissolution de sa société, que le changement de nom *demandé* par l'Allemagne ne le serait jamais par lui, que quant à faire disparaître sa personne qui gêne tant, il n'est pas disposé à en faire le sacrifice... pour le moment du moins, que plus tard, à la prochaine guerre, il verrait, mais après avoir pris, lui aussi, sa revanche.

Le préfet, sur cette déclaration aussi nette, n'a su quoi dire, il s'est contenté de saluer le maire et le président, puis il en référera.

A qui, sacré nom d'un petit bonhomme? Au ministre des affaires étrangères *d'Allemagne*, mais non à celui de France qui avait su nous faire respecter dans l'affaire Schnæbelé et celle de Raon.

S'il en était autrement, ce serait une honte. Et j'en arrive à me demander en présence de ces faits que nul n'osera démentir *au fond*, si nous sommes en France.

L'Annexé.

CHRONIQUE LYONNAISE

Comité révisionniste de Lyon

Une maison de soieries de Lyon, ayant consulté le Comité révisionniste de notre ville, prévient ses concitoyens que sous peu elle mettra en vente un mouchoir de poche en soie où se trouve imprimée la photographie du général Boulanger.

Nota. — Le comité révisionniste convoque ses membres à une réunion qui aura lieu lundi prochain 11 courant, au siège.

Accident de Voiture

Jeudi, à cinq heures et demie du soir, le cocher de la maison B..., cours de la Liberté, a fait preuve d'un grand sang-froid.

En descendant le pont du Change, il a aperçu deux enfants, voulant traverser la chaussée, tomber sous les roues de sa voiture. Il a, assez à temps, retenu son cheval et l'a abattu.

Après avoir été aidé à relever son cheval par un courageux citoyen, le cocher a pu continuer son chemin.

Chronique de Mornant

On dit que la situation financière de la commune est passablement... embrouillée. Le conseil municipal qui vient d'être réélu avait trouvé, il y a quatre ans, 14,000 francs d'économies résultant de l'administration de M. Fillion. Non-seulement ces 14,000 francs ont été dépensés, mais notre propriété d'Algérie serait fortement entamée. Cette propriété avait été donnée à la commune pour la construction d'un groupe scolaire ; mais avec nos édiles, il s'agit bien de maison d'école. Il n'est pas encore *opportun* pour Mornant d'avoir des instituteurs laïques.

Si vous demandez où a passé tout cet argent, on vous montrera un château-d'eau et des bornes-fontaines. Ce n'est peut-être pas suffisant. Il est vrai que M. Paillasson a fait faire une route qui conduit à sa propriété. Il paraît que les maires sont généralement fait pour çà. M. Fillion, pourtant à failli à cette louable coutume et l'on n'a accès à sa propriété que par un chemin étroit et rocailleux qui doit dater des Romains.

M. Paillasson aurait bien voulu, nous affirme-t-on, voir M. Fillion redevenir maire de Mornant; et comme il est sûr de faire voter son conseil comme il le veut, il a insisté auprès de notre honorable conseiller d'arrondissement pour qu'il acceptât. Mais M. Fillion se souciant fort peu d'endosser la responsabilité d'une situation aussi... embarrassée a refusé net. Et il a bien fait.

C'est probablement M. Chapuis qui, en qualité d'avoué, se chargera de cette besogne dans quelques mois. M. Paillasson lui passera le séné.

Les élections du 6 mai ont eu lieu dans la salle de la justice de paix. Or, le dépouillement s'est fait dans la même salle, mais dans l'enceinte réservée aux magistrats et close par une barrière qui n'avait pas été enlevée pour la circonstance. De sorte qu'il était impossible aux électeurs de circuler autour des tables de dépouillement, ainsi que le veut la loi. Si, au moins, les scrutateurs s'étaient placés de façon que le public pût suivre les opérations, c'est-à-dire le dos tourné à la barrière... mais non , ces messieurs tournaient le dos au mur, et le public pouvait voir le dos... des bulletins!

Et puis, que faisait là au pointage d'un des bureaux de dépouillement, un jeune homme de 17 ans, commis de M. le Percepteur?... N'y avait-il donc personne, parmi les électeurs, capable de faire ce travail?...

Cette manière de procéder, qui rappelle les plus beaux jours de l'empire, a suscité des réflexions et des commentaires sans nombre , mais au dehors : dedans personne n'a osé protester.

Bienheureux Fifres, dormez en paix : vos édiles veillent!

Un groupe de Fifres.

Nouvelle Lorraine

Une Fête patronale en Pays Messin

Les fils, les filles de l'héroïque Lorraine, vivent et meurent impénitents d'amour pour la France.
Pierre d'Arc.

Le 15 août 1886, était jour de fête patronale à Corny. Corny est un fort joli village de Lorraine situé sur les bords de la Moselle, à trois lieues de Metz et à deux de la frontière française depuis l'annexion.

Or, malgré les affiches et les efforts des allemands, la vaillante population de cet endroit n'avait pas répondu à l'appel du maire, ou plutôt du bougmestre (style Allemand).

Les habitants s'étaient contentés d'aller à la messe, puis chacun était rentré chez soi. On avait bien un peu diné soit en famille, soit entre amis, mais point de fête, comme il convient à des victimes, et les Allemands habitant Corny ot les environs en avaient été pour leurs frais.

Cependant, un observateur attentif aurait remarqué, vers midi, des petits groupes de jeunes gens et de jeunes filles qui se rendaient dans une maison de belle apparence, mais dont les volets étaient hermétiquement clos; avant même d'avoir frappé, la porte souvrait pour leur livrer passage et se refermait aussitôt.

Cette propriété était celle du Français Wolf, riche propriétaire et ardent patriote.

Son fils ainé avait été tué à Gravelotte, c'est-à-dire presqu'à la porte du domicile paternel; le second, lieutenant aux zouaves, était en Afrique ; le troisième se trouvait à Madagascar comme officier d'infanterie de marine; enfin le quatrième était au Tonkin dans la Légion étrangère, qu'on devait plutot nommer La Légion d'Alsace-Lorraine.

M. Wolf avait invité les jeunes filles et les jeunes gens français du village à célébrer chez lui la fête patronale, afin de ne pas se donner en spectacle aux oppresseurs et aussi pour parler plus librement de la France, de la mère patrie.

Malgré ses invitations, il était parti le 14 au soir avec sa voiture et n'était rentré que le lendemain un peu avant le jour.

A quelle promenade nocturne s'était-il livré?

C'est ce que la suite de ce récit nous apprendra.

Après avoir traversé le vestibule dans toute sa longueur, les arrivants pénétraient dans une grande cour, dont les murs disparaissaient sous des trophées de drapeaux français; une grande table était dressée au milieu ; enfin dans un coin on remarquait une estrade destinée à recevoir quelques musiciens.

A une heure, n'attendant plus personne, François Wolf invitait tout son monde à se mettre à table, ce que firent les invités en réservant toutefois les places du milieu pour leur hôte, sa femme et ses deux filles. En même temps un jeune homme de 23 ans environ, sortait d'une des pièces du rez-de-chaussée donnant sur cette cour. Il portait fièrement l'uniforme français, des galons de sergent blasonaient ses bras et sur sa poitrine brillaient les médailles militaires et du Tonkin.

C'était le fils Wolf; il s'avança en souriant vers les amis qui l'accueillirent par des cris de joie de vive la France; les jeunes filles firent mieux, elles se jetèrent dans ses bras; pensez-donc depuis seize ans ces braves gens n'avaient pas aperçu de soldats français.

Ah ! François Wolf faisait bien les choses. On avait maintenant l'explication de son voyage de nuit, il était allé chercher à la frontière son fils qui revenait d'Afrique en congé de trois mois et l'avait ramené avant le jour en le cachant sous des toiles d'emballage dans sa voiture.

Après les premières effusions, suite d'une longue absence, le repas était des plus gais et le Tonkinois avait déjà fait deux ou trois fois l'historique de la campagne lorsqu'on se leva de table pour prendre place à la danse.

Les musiciens se préparaient à attaquer les meilleurs morceaux de leur répertoire, lorsque Philippe, le domestique de la maison, s'avança vers son maître en lui disant qu'un Prussien sonnait à la porte. En un tour de mains, les drapeaux disparurent comme par enchantement et Louis Wolf s'esquivait dans la maison.

Deux minutes après, deux minutes d'angoisse, François Wolf reparaissait accompagné d'un uhlan. A sa vue, jeunes gens et jeunes filles remirent les drapeaux en place. Louis Wolf reprenait sa place parmi les amis.

Le uhlan était Auguste Bonner, en garnison à Sarrelouis et qui avait choisi le jour de la fête patronale pour venir passer quelques jours de permission au pays.

Fils unique d'une veuve de Comy, sa mère malade et infirme, n'avait pas voulu opter pour s'expatrier, malgré les supplications de son fils. A 20 ans, Auguste Bonner avait été obligé de servir les Allemands, encourant les vifs reproches de ses camarades.

En arrivant il avait appris par sa mère que sa fiancée était chez François Wolf et il s'était empressé d'aller lui serrer la main.

Philippe ne l'avait pas tout d'abord reconnu, et François Wolf n'avait pas été fâché de le mettre en présence de son fils, afin de lui donner une leçon de patriotisme.

Après le froid jeté par cette visite inattendue, les danses commencèrent et les jeunes filles se disputèrent l'honneur de danser avec Louis Wolf quant à Auguste Bonner, sa fiancée même refusa énergiquement de faire une danse avec lui.

Retiré dans un coin, il contempla avec amertume le costume de Louis Wolf; de sa livrée de soldat prussien, la honte aidant, il se mit à pleurer.

Devant son désespoir, les jeunes gens qui connaissaient la cause de sa présence dans l'armée allemande, due à son respect et à son amour pour sa mère, intercédèrent auprès de sa fiancée pour qu'elle lui pardonnât.

Après bien des difficultés, elle céda et fit, en causant avec animation, plusieurs danses avec lui.

Quelques jours plus tard, à l'expiration de sa permission, le uhlan Auguste Bonner, était déclaré déserteur en Allemagne ; mais en revanche la France comptait un Lorrain de plus dans ses rangs.

Sa fiancée lui avait déclaré que jamais elle n'epouserait un Allemand, même par force.

P. de FANGET

SUEZ ET PANAMA

Au moment où s'agite devant le Sénat la question de l'homologation de la loi votée par la Chambre des Députés, autorisant la Compagnie du canal de Panama à émettre un gros et dernier emprunt avec lots, pour terminer ce grand Œuvre dû à la pensée géniale de l'immortel français M. Ferdinand de Lesseps, il est d'un grand intérêt pour le public de pouvoir se rendre compte par l'exemple des bénéfices énormes procurés à notre Epargne nationale par l'entreprise du Canal de Suez, de la sécurité comme des bénéfices que pourront recueillir les intéressés du Canal de Panama de tous les degrés.

Voict donc l'état exact en capital des bénéfices procurés à l'épargne par le Canal de Suez :

400.000 actions émises à 500, se cotant 2177,50 bénfice net 671.000.000.

120.000 délégations émises à 270, se cotant 912,50, bénéfice net 77.100.000.

333.333 obligations 5 °/o émises à 300, se cotant 600, bénéfice net 99.999.900.

43,000 obligations 3 °/o émises à 330, se cotant 412, bénéficient 3.526,000

100,000 obligations 3 °/. émises à 380, se cotant 412, bénéficient 3.200,000.

200,000 bons trentenaires émis à 100, se cotant 138.75, bénéficient 7.750,000.

400,000 bons de coupons, émis à 85, se cotant 91, bénéficient 2.400,000.

Total 864.975,900 fr.

Ce total formidable de 865 millions de bénéfices procurés au public aux cours actuels de la Bourse par le Canal de Suez, est bien plus considérable encore si l'on veut faire le calcul des dividendes énormes distribués aux actionnaires et aux délégations en dehors de l'intérêt, au Gouvernement égyptien et aux Parts de Fondateur qui ont été la juste rémunération de M. Ferdinand de Lesseps et de ceux qui lui ont prêté leur concours.

En présence de pareils résultats, est-il permis de douter de la réussite de l'entreprise du canal de Panama conduite par le même M. de Lesseps, et n'est-il pas pénible de voir que les passions politiques puissent s'agiter au milieu de nos corps élus, au point de combattre et de chercher à discréditer une aussi vaste entreprise ?

Tout épargnateur ou capitaliste français qui a souci des véritables intérêts, de l'honneur national, de notre influence dans le monde entier comme de la sécurité de son capital, ne doit pas hésiter de donner sa confiance à l'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama qui est en préparation.

Nous croyons faire acte de patriotisme en tenant un pareil langage et nous sommes certains que ceux qui nous écouteront, ne pourront en retirer que satisfaction et profit.

Semaine Théâtrale

Sarah Bernhardt a terminé la trop courte série de ses représentations; et çà été pour elle, dans *Adrienne Lecouvreur*, comme dans *Fœdora*; dans la *Tosca*, comme dans la *Dame aux Camélias*, l'occasion de triomphes aussi enthousiastes que mérités.

Cette artiste incomparable vous fait « vivre » toutes ses passions, souffrir tous ses tourments, rire toutes ses joies.

Elle a élevé son art aux sommets les plus élevés et les plus inconnus, à tel point que ce n'est plus de l'art, mais du génie!...

Pouvait-on ne pas être ému lorsque, dans *Adrienne*, elle mourait empoisonnée? Ne sentait-on pas combien cette folie était réelle ? Ne voyait-on pas son visage pâlir, ses yeux s'éteindre, ses traits se convulsionner, sa bouche se tordre, son corps frémir, ses bras battre le vide lorsque de la mort elle sentait les premières étreintes?... Et n'étiez-vous pas péniblement impressionnés , vous qui assistiez à cette lente et douloureuse agonie?

N'étiez-vous pas terrorisés lorsque, de sa bouche contractée, sortait la tirade de *Phèdre* et qu'elle crachait au visage de sa rivale ces vers flagellants : « Vous vous êtes fait un front qui ne rougit jamais ! »

Et cette artiste qui vous arrache les larmes vous transportait, une heure auparavant, dans le monde idéal

...où l'on n'aime que d'amour pur.

En un mot, c'est admirable, superbe, génial !

Je répondrai à présent à un correspondant anonyme qui malmène assez la critique lyonnaise et me fait sur Sarah Bernhardt des réserves peu justifiées.

Je donnerai, dans le prochain numéro, mes opinions sur le critique, mais je tiens à réfuter de suite les arguments factices de cet artiste (sa lettre ne me laisse aucun doute sur sa qualité).

« *Sarah Bernhardt est constamment en dehors des principes de la déclamation ; son débit est monotone ; sa voix de tête, mais non d'or, est fatigante. Si une artiste ordinaire se permettait de jouer et dire comme Sarah, on la sifflerait.* »

Voilà de biens gros mots pour si peu de preuves !

Alors, selon vous, pour être artiste et avoir du talent il faut être copiste absolu et ne rien faire qui n'ait été fait auparavant. C'est tout simplement stupide !

Mais ce serait tout bonnement l'annihilation de tous les talents.

En bonne foi, que signifie la théorie? Quelle confiance doit-on avoir en ces méthodes de correcte froideur?

Quand la Tosca, folle d'épouvante en entendant les cris qu'arrache la torture à son amant, terrorisée en songeant qu'elle peut le sauver en livrant à la mort un autre individu ; quand la Tosca comprime son amour, supplie Scarpia, appelle Mario, lui est-il possible, en bonne foi, de s'occuper du convenu?

Et c'est justement l'abandon de ces enseignements surannés, séniles, qui fait que Sarah est une incomparable artiste : le vrai talent est celui qui ne se mesure point par comparaison. Quand on parle d'Agar, on cite Rachel; quand on cite Dudlay, on rappelle Agar. Mais quand on dit Sarah Bernhardt on dit en même temps le superlatif absolu et génial de l'art du drame ou de la comédie, mais non le comparatif, a quelque degré que ce soit.

Quant à la voix de Sarah, on ne saurait la discuter. Elle possède un organe au timbre admirable, et l'on serait mal venu à rire même du qualificatif stupide dont on l'accompagne.

Sur la dernière phrase, je suis absolument de l'avis de mon correspondant. Il faut le talent de Sarah Bernhardt pour remporter tant de succès en ne s'occupant point du convenu, en ne s'inquiétant point de ses devanciers, mais en faisant des créations au-dessus du plus pur idéal.

Je trace à la hâte ces quelques lignes (je dispose à peine d'une demi-heure).

Que mon correspondant m'excuse de leur forme brutale, que mes lecteurs me pardonnent... d'avoir si peu de temps pour leur faire, aujourd'hui, ma Semaine théâtrale.

JEHAN DISTRET.

COMMUNICATIONS

Avis du Comité national républicain. — Toutes les lettres qui ne sont pas strictement personnelles au général Boulanger doivent être adressées au secrétaire du Comité républicain national, 4, rue de Sèze, à Paris.

La même recommandation s'applique aux journaux, publications, brochures et à toutes les autres communications.

Il en est de même pour toutes les adhésions, souscriptions et versements.

Le public est reçu tous les jours, le mercredi excepté, au siège du comité, de trois heures et demie à six heures et demie, par deux membres délégués.

Société de retraite pour la vieillesse. — Siège de la Société, rue Champier, 9, au premier, Lyon. — Dimanche prochain 10 courant, cotisations mensuelles au siège de la Société, 9, rue Champier, de dix heures à une heure.

Capital au 31 mai, 748,749 fr. 32 c.
Sociétaires entrés pendant le mois, 9.
Le président, Vauchez.

PETITES DISTRACTIONS

ENIGME

Mon premier n'a bu que de l'eau.
Mon second n'a jamais donné aux **Argens**.
Mon tout était un grand roi.

—

SOLUTION DES PETITES DISTRACTIONS
DU DERNIER NUMÉRO

QUESTION

Quelle est la première pièce du Grand-Théâtre?
Vestibule.
Quelle est la place de Lyon où il est défendu d'étamer des casseroles?
Place Perrache (Etat-major de la Place)

SOLUTIONS JUSTES

Ont trouvé :
Pistache. — Un Tonkinois. — Arthémise. — Loulou.. — Le petit Paul. — Montéfion. — 1. E. K. C. — Hautin. — Octave.

Cadeau-Prime
DE L'ÉCLAIREUR

La solution qui nous arrivera la première sera primée.

Notre *Cadeau-Prime* consiste en un **Bon de Photographies.**

La prime est accordée à Pistache, qui est prié d'envoyer son adresse. (Joindre un timbre-poste pour l'envoi du bon.)

Nota. — Nous prions instamment nos lecteurs de dater leurs solutions, et même de mettre l'heure de l'envoi.

LE SOTTISIER
Petit Dictionnaire à l'usage des Dames

Accrocher. — Manœuvre où les Parisiennes, seules, surpassent les cochers de fiacre.

Adam. — Un mari bien heureux!... Pas de belle-mère!...

Aimer. — Verbe irrégulier qui ne peut se conjuguer sans auxiliaire.

Anglaise. — Femme en bois, du bois dont on fait les femmes.

Anneau conjugal. — Cercle vicieux.

Baiser. — Preuve à bout portant.

Blés (dans les). — Boudoir des Bergères.

Bouche. — Entrée en matière.

Cabinet de toilette. — Chambre de chauffe.

Château en Espagne. — Véritable propriété d'agrément, puisqu'il n'y a pas de concierge.

Chemise. — Fin des hostilités.

Confesseur. — Obligé de laver le linge sale, sans être de la famille.

Conjugal (devoir). — Service laïque, gratuit et obligatoire.

(*A suivre*).

Imp. de l'*Eclaireur*, c. Liberté, 70.

Le Gérant, F. BLANC.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

VIENT DE PARAITRE
Une nouvelle Edition de
POURQUOI ET COMMENT
Je suis Boulangiste
PAR
A. LAISANT
Député de la Seine

Cette brochure est mise en vente dans nos bureaux et chez tous les Libraires et Marchands de journaux correspondants de la *Lanterne*, au prix de CINQ centimes.

CAPITAUX
A TOUS COMMERÇANTS
DEMONCHY, 25, passage Saulnier, Paris.

L'ÉCLAIREUR
demande des COURTIERS pour abonnements et annonces, petit passage de l'Argue, Lyon.

CONFECTION DE GILETS
Mme DUC
Rue Ferrandière, 50 (entresol)
—« **LYON** »—
Réparations de Vêtements d'hommes

LEÇONS PARTICULIÈRES
A DOMICILE
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Préparation aux Ecoles du gouvernement, au volontariat et au baccalauréat.
S'adresser au bureau du journal.

BRASSERIE DE SUEZ
Huitres et Escargots
BIÈRE SPÉCIALE
Place de la République, 44, Lyon

RESTAURANT VERNAY, rue de la Belle-Cordière, 18. — Service à la carte et à prix fixe. — Loge à pied. — Le patron parle le patois de Soci-in-Jarre.

Gd HOTEL DE FRANCHEVILLE-LE-BAS
F. RENAUD

GRAND JEU DE BOULES — TONNELLES — SALLE D'OMBRAGE — SERVICE A LA CARTE ET A PRIX-FIXE.
BONNE CUISINE BOURGEOISE — PRIX MODÉRÉS — NOCES ET FESTINS
CHAMBRES GARNIES — ÉCURIE ET REMISE

En vente chez H. GEORG, libraire
65, rue de la République, 65

GÉNÉALOGIE
DE LA
MAISON RAMEY DE SUGNY
PAR
P. DONOT
Grand in-octavo, orné de blasons.

A VENDRE
Joli petit Cheval corse
ET
Joli Breack

S'adresser impasse Margniolles, 6, à Cuire.

Rue de la République, 31, place des Cordeliers, rues Tupin et Grôlée

GRAND BAZAR
DE LYON

ASSORTIMENTS COMPLETS D'ARTICLES
POUR
VILLAS ET JARDINS

Literie. — Meubles. — Sièges. — Bancs. — Tables en fer. — Parasols. — Guérites. — Hamacs. — Gymnases. — Carabines et pistolets, système Flobert. — Cibles et munitions. — Jeux de : boules, quilles, croquet, tonneau, dames, dominos, etc. — Outils. — Instruments d'arrosage et d'hydrothérapie. — Ustensiles de caves et de cuisine. — Articles de ménage de toutes sortes. — Vaisselle. — Services à bière, à vins et à liqueurs. — Faïences d'art et d'ornement, etc.

CRÉATION D'UN COMPTOIR SPÉCIAL DE
SELLERIE ET HARNACHEMENT
Articles de Pansage et d'Écurie

Choix considérable d'Articles pour Voyages et Villégiature

Malles. — Valise. — Maroquinerie. — Sacs garnis. — Vannerie. — Papeterie. Optique. — Cannes. — Eventails. — Parfumerie de 1re marque, etc.

Au 1er étage, Rayons spéciaux de Chaussures, Chapellerie et Vêtements pour Hommes et Dames

MISE EN VENTE DE TOUS LES USTENSILES
DE PÊCHE

Le public peut se promener librement dans le Grand Bazar sans acheter
Prix fixes marqués

LE PLUS BEAU PORTRAIT
DU
GÉNÉRAL BOULANGER
A LA POINTE SÈCHE
En vente, 17, rue du Croissant
PRIX : UN FRANC

COMPTOIR DES ENCAISSEMENTS
Rue Ferrandière, 17, au 1er, LYON
M. POINT
DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE
Recouvrements — Contentieux

POUR MAIGRIR par méthode simple et facile, on porte la *ceinture Ismaël*, composée de plantes aromatiques. Elle supprime en peu de temps tout embonpoint exagéré, sans nuire à la santé. L'eau balsamique en frictions en active le résultat. *Cinq années de succès.* Ecrire à Mme Ismaël, 8, boulevard Montmartre, Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION

SERVICE D'ÉTÉ

A partir du 31 mai 188

Service de Lyon à Avignon

Départ de Lyon à 6 heures du matin : les Mardi, Jeudi et Samedi ;

Départ d'Avignon à 5 heures du matin : les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Desservant :

Givors, Vienne, Condrieu, Chavanay, Bœuf, Serrières, (ANNONAY), Andance, Sant-Vallier, Tournon, Tain, Valence, La Voulte, Le Pouzin, (PRIVAS), Le Teil (MONTÉLIMAR), Bourg-Saint-Andéol, Pont-Saint-Esprit, Revestidou, (CADEROUSSE - ORANGE), Montfaucon, Avignon.

Service de Lyon à Valence

Départ de Lyon à 9 heures du matin : tous les Lundis ;

Départ de Valence à 5 heures du matin : les Mardi, Jeudi, Samedi et Lundi.

Promenade de Lyon à Serrières

Tous les Dimanches, aller et retour dans la même journée.

Départ de Lyon à 7 heures du matin.

Départ de Serrières à 1 heure 1/2 après midi.

Desservant :

Saint-Fons, Irigny, Givors, Vienne, Condrieu, Chavanay, Bœuf, Serrières.

L'INVASION ALLEMANDE
PAR LE
Général BOULANGER

10 cent. LA LIVRAISON ILLUSTRÉE — Quatre par Semaine

EN VENTE PARTOUT
Jules ROUFF et Cie, éditeurs
Cloître Saint-Honoré, 14, PARIS

10 cent. LA LIVRAISON ILLUSTRÉE — Quatre par Semaine

KIOSQUE DE BELLECOUR
Tous les soirs à huit heures et demie
GRAND CONCERT
PAR
L'ORCHESTRE DE LA VILLE
(60 exécutants)
SOUS LA DIRECTION DE

ALEX. LUIGINI — **Premier chef d'Orchestre**
J.-B. COUARD — **Second chef d'Orchestre**

SOLISTES

RITTER	Flûte	ROTTONOD	Cor	LESPINASSE	Violon
MAZIER	Petite flûte	TAMBURINI	Piston	A. BEDETTI	Id.
FARGUES	Hautbois	HAEIN	Id.	P. BEDETTI	Violoncelle
GORRON	Clarinette	VENON	Trombonne	U. BEDETTI	Id.
TERRAIRE	Basson			FORESTIER	Harpiste

Les Mardis et Vendredis, **GRANDE FÊTE ARTISTIQUE**. Prix d'entrée : **Un franc**.
Les Lundis, Mercredis, Jeudis, Samedis et Dimanches, **GRAND CONCERT**. Prix d'entrée : **50 centimes**.

(*Voir l'affiche du jour pour le programme des Fêtes*)

Déménagements
MAISON
MIRABEL & Cie
Rue Pierre-Corneille, 87

Vaste Entrepôt rue Corne-de-Cerf, 15
LYON
FACTAGE ET CAMIONNAGE
Déménagements depuis 5 francs

EN VENTE PARTOUT
10 centimes le numéro
L'Eclaireur
JOURNAL INDÉPENDANT
De combat et d'avant-garde
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

La partie politique est réservée à un groupe de députés radicaux.

Questions municipales
Questions lyonnaises

CHRONIQUE DES ABUS
De l'opportunisme

DEMANDEZ PARTOUT
L'ÉCLAIREUR

MAISON FONDÉE EN 1865
DISTILLERIE DAUPHINOISE
Fabrique de Liqueurs spéciales
H. GONTARD
Rue Boileau, 141
(Près le cours Lafayette, aux Brotteaux)
LES TROIS LIQUEURS GONTARD ET ÉLIXIR VÉGÉTAL
(IDENTIQUES)

INVENTEUR : Prunelle à la fine champagne. — Quina-Liqueur. — Cordial des Voyageurs. — Curaçao d'Haïti. — Charentaise (crème de Fine Champagne). — Prunoline des Alpes. — Eckau Français 0.00. — La Merveilleuse.

BINN APÉRITIF, FORTIFIANT, AU VIN DE GRENACHE
SPÉCIALITÉS :
Génépi aroles des Alpes, Ratafia de cerises, China-China

Ma *Prunelle à la Fine Champagne*, dont je suis l'inventeur, a obtenu à l'Exposition internationale de Nice 1883-84, la seule récompense accordée à cette liqueur.

Seul dépositaire pour la France du Kummel Ivan Semenoff de Riga (Russie)
Dépôt dans toutes les bonnes épiceries

60 ANS DE **SUCCÈS** — **ÉVITER** LES **CONTREFAÇONS**
Marque de fabrique déposée
SIROP DE BOCHET
DU SERPENT
(Seul véritablement efficace)

Vices du sang — Maladies de la peau, dartres, eczémas, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons — Migraines, névralgies, étourdissements — Constipations, manque d'appétit, mauvaise digestion, oppressions — Dépôts d'humeurs, de lait, de gâle, goitres et grosseurs, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, mauvaise haleine — Douleurs rhumatismales, sciatiques goutteuses — Maladies anciennes, etc.
LE FLACON : 2 f. 50; CHOPINE : 5 f.; LITRE : 9 f.
A la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, LYON

LA HAUSSE du CREDIT FONCIER
2.250 francs de BÉNÉFICES en un mois avec **180** fr. une fois versés. Écrire au Direct' de la Correspondance Financière, 28, r. St-Lazare, PARIS

A Vendre
CAFÉ-COMPTOIR
Situé près le cours Lafayette
PRIX MODÉRÉ
S'adresser au bureau du journal.

En vente au bureau de *L'ECLAIREUR*
LA LIBRE-PENSÉE
Par UN TRAVAILLEUR
Prix : Dix Centimes

PHOTOGRAPHIE
ARTISTIQUE
C. BROTONNIÈRE
LYON — 1, place des Jacobins, 1 — LYON

Grands portraits au pastel. — Cartes de visite. — Cartes-Album et tous les nouveaux formats dans le genre artistique et moderne.
—« PRIX MODÉRÉS »—

Magnétisme!
Mme CLAUDIA

Somnambule lucide sur tous événements de la vie. — Sensitive pour malades. — Moyen de réussir en tout et de prévenir déceptions. — Cartes et lignes de la main. — Prix modérés. — Discrétion.

Rue Centrale, 4, au 3e, LYON
(CORRESPONDANCE)